

**POUVOIR ADJUDICATEUR  
AGEFA PME  
18, Terrasse Bellini  
92806 PUTEAUX**

**OBJET DU MARCHE  
Equipement interactif de quelques classes du CFA PME Apprentissage**

**MARCHE DE FOURNITURES**

**DOSSIER DE CONSULTATION**

<b><u>Numéro du marché :</u></b>	Cadre réservé à la mention
<b><u>Date de notification :</u></b>	NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCE

Procédure adaptée en application de l'article 10 du décret 2005-1742 du 30 décembre 2005

**Identification de l'acheteur :**

AGEFA PME – 18 Terrasse Bellini, 92806 PUTEAUX  
Contact : madame Hélène CENAT  
Tél : 01.55.23.23.80  
Fax : 01.47.73.80.87  
E-mail : [hcenat@agefa.org](mailto:hcenat@agefa.org)

**Nom, prénom et qualité du signataire du marché :**

Monsieur Jacques CHESNAUD, vice-président délégué d'AGEFA PME

**Personne habilitée à donner les renseignements prévus**

Madame Hélène CENAT

**Date et heure limites de remise des offres : 7décembre 2009 à 12h00**

## **SOMMAIRE**

- I- AVIS DE MARCHE
- II- CAHIER DES CHARGES
  - A. Cahier des clauses techniques
  - B. Cahier des clauses administratives
- III- ACTE D'ENGAGEMENT
- IV- ANNEXE A L'ACTE D'ENGAGEMENT

## 1<sup>ère</sup> partie : AVIS DE MARCHÉ - FOURNITURES

### SECTION I: POUVOIR ADJUDICATEUR

#### NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT:

AGEFA PME  
18 Terrasse BELLINI  
92806 PUTEAUX Cedex

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues:  
[hcenat@agefa.org](mailto:hcenat@agefa.org)

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires :  
<http://www.agefa.org>

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées:  
[hcenat@agefa.org](mailto:hcenat@agefa.org)

### SECTION II: OBJET DU MARCHÉ

#### DESCRIPTION

**Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur:**  
Equipement interactif de quelques classes du CFA PME Apprentissage

**Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou de prestation de services:** Fournitures.

Lieux de livraison : voir cahier des clauses techniques du cahier des charges

**Code NUTS:** FR105

**Description succincte du marché ou de l'achat/des achats:**  
Fourniture de tableaux interactifs et d'une classe mobile.

**Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics):**

30191200-6

39162100-6

**Division en lots:**

OUI – 2 lots

Lot 1 : tableaux interactifs

Lot 2 : classe mobile

**Des variantes seront prises en considération:** Non.

### SECTION III: PROCÉDURE

#### TYPE DE PROCÉDURE

Adaptée

#### CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges.

## 2<sup>ème</sup> Partie : CAHIER DES CHARGES

### **A- Cahier des clauses techniques**

#### **a- Lot 1 : tableaux interactifs**

##### 1- Les caractéristiques techniques

Nous souhaitons que les tableaux interactifs comportent : un vidéoprojecteur, un jeu de 2 haut-parleurs, un panneau de commande étendu.

Nous souhaitons également que les futurs utilisateurs suivent une formation afin de maîtriser pleinement le matériel qui sera ainsi mis à leur disposition.

- Le tableau interactif :
  - Surface d'écriture : 180 cm x 125 cm x 13 cm maximum.
  - Logiciel d'utilisation intégré
  - Marqueurs dédiés
  - Tableau tactile
  - Comptabilité au système d'exploitation : Windows XP Pro ou Windows 7 pro
  - Fonctionnalité tableau blanc
  - Connectiques : 2 filaires USB minimum
  - Poids : 17 kilos maximum
  - Tableau mural
  - Vitesse de suivie : 2 fois supérieure à la vitesse de la personne qui utilise le tableau.
  - Conditions de garantie : 2 ans sur site
  - Frais de livraison inclus
  
- Le vidéoprojecteur :
  - Exclusif spécial « tableau interactif »
  - Comptabilité au système d'exploitation : Windows XP Pro ou Windows 7 pro
  - Résolution : XGA (1024X768) minimum
  - Format : 4/3 ou 16/9
  - Rapport de contraste : 2000 :1 minimum
  - Lentilles : verre
  - Standard de signal vidéo : complexe
  - Bruit : niveau de 60 dB maximum
  - Durée de vie de la lampe : entre 2000 et 5000 heures (mode économique)
  - Conditions de garantie : 2 ans sur site
  - Poids : 4 kg maximum
  - Frais de livraison inclus
  
- Le jeu de 2 haut-parleurs :
  - Intégré
  - Amplifiés de 2 fois 50 watts
  - Conditions de garantie : 2 ans sur site
  - Frais de livraison inclus
  
- Panneau de commande étendu pour un contrôle centralisé des équipements techniques de la classe.
  - Conditions de garantie : 2 ans sur site
  - Frais de livraison inclus

## 2- Lieu de livraison

La commande porte sur 5 tableaux interactifs.

Le lieu de livraison est le suivant :

➤ **Lycée René Cassin**

185, avenue de Versailles  
75016 PARIS

Personne à contacter : directeur adjoint du CFA PME Apprentissage dans les murs :

M. Michel BOUBIL

Tél : 01 42 88 33 66

### **b- Lot 2 : classe mobile**

#### 1- Les caractéristiques techniques

Nous souhaitons que la classe mobile comporte : une armoire de stockage pour 24 ordinateurs portables PC, 24 ordinateurs portables PC 17", un point d'accès Wifi, un vidéoprojecteur et une imprimante.

Nous souhaitons également que les futurs utilisateurs suivent une formation afin de maîtriser pleinement le matériel qui sera ainsi mis à leur disposition.

➤ **Armoire de stockage :**

- Elle devra permettre le rangement, le rechargement et l'administration de 24 ordinateurs portables 17", 1 poste professeur et 23 postes élèves.
- Cette armoire devra également comprendre des systèmes de rangement pour tous les accessoires indispensables au fonctionnement de la classe mobile.
- Elle devra disposer de 4 roues dont 2 à blocage,
- Et d'une tablette relevable permettant de poser l'ordinateur portable administrateur.
- Les dimensions extérieures maximum : p 750 x h 1080 x l 1180 m.
- Conditions de garantie : 2 ans sur site
- Frais de livraison inclus

➤ **Ordinateurs portables 17"**

- Processeur : cadencé minimum à 2,4 GHz
- Système d'exploitation : Windows XP Pro ou Windows 7 pro
- Mémoire vive : 2 Go minimum
- Carte graphique avec chipset NVIDIA : 256 dédiée minimum
- Disque dur : 250 Go minimum
- Lecteur optique : Graveur de DVD
- Ports USB : 2 ports minimum
- Modem/Ethernet : Réseau Ethernet Gigabit 10/100/1000
- Wifi
- Connectique vidéo : VGA et/ou HDMI
- Connectique audio : 2 ports minimum
- Carte Son
- Taille de l'écran : 17"
- Option : Pavée numérique intégré
- Conditions de garantie : 2 ans sur site
- Frais de livraison inclus

➤ **Point d'accès intérieur sans fil 108 Mbps avec POE**

- Ce point d'accès devra offrir des options sécurisées permettant aux administrateurs de déployer un réseau sans fil très facile à gérer.
  - Il prendra en charge la technologie Power over Ethernet et comportera deux antennes minimum pour offrir une couverture sans fil optimale.
  - Il devra être certifié Wifi.
- Vidéoprojecteur
- Connexion directe en USB
  - Fonction Direct Power on/off
  - Zoom optique x 1,2.
  - Résolution : XGA (1024X768) minimum
  - Technologie : cristaux liquides sur silicone : LcoS
  - Luminosité : 2000 lumens minimum
  - Format : 4/3 ou 16/9
  - Rapport de contraste : 2000 :1 minimum
  - Lentilles : verre
  - Standard de signal vidéo : complexe
  - Connexions : PC – DVD – TV
  - Bruit : niveau de 60 dB maximum
  - Durée de vie de la lampe : entre 2000 et 5000 heures (mode économique)
  - Conditions de garantie : 2 ans sur site
  - Poids : 4 kg maximum
  - Frais de livraison inclus
- Imprimante laser couleur
- Type d'encre :
    - Encre normale ou solide
  - Format papier A4
  - Bac contenant 250 pages minimum
  - Capacité de sortie : 150 pages
  - Taux d'utilisation mensuel : 12000 pages minimum
  - Vitesse d'impression :
    - Couleur : 5 pages/min minimum
    - Noir et Blanc : 20 pages/min minimum
  - Interface : USB 2.0 – Ethernet
  - Type de support : enveloppes, transparent, étiquettes, papier ordinaire, papier photo
  - Système d'exploitation : Windows, Mac, Linux
  - Consommables : Toner
    - Durée de vie du toner: 1000 pages minimum
    - Délai de livraison du toner : 2 jours minimum
  - Langue du panneau de commande : Français
  - Conditions de garantie : 1 an sur site
  - Résolution minimum : 600 ppp x 600 ppp
  - Impression Recto-Verso
  - Pilotes de périphériques et d'utilitaires fournis avec l'imprimante
  - Frais de livraison inclus

## 2- Le lieu de livraison

Le lieu de livraison est le suivant :

➤ **Lycée Paul PAINLEVE**

5 rue de la Montagne 92400 COURBEVOIE

Personne à contacter : professeur coordonnateur au CFA PME Apprentissage :

M. Mounir AKIL

Tél : 01 46 91 96 80

**Quantité : 1**

## **B- Cahier des clauses administratives**

### **PRESENTATION GENERALE D'AGEFA PME**

AGEFA PME est une association loi 1901, créée en 1993 par la CGPME (Confédération Générale des Petites et Moyennes entreprises) pour être l'acteur opérationnel de sa politique dans les domaines de l'apprentissage et de l'enseignement professionnel.

Cette action est conduite dans le cadre d'une convention de coopération signée avec le ministère chargé de l'enseignement professionnel. Les actions d'AGEFA PME sont conduites sous l'autorité d'une instance tripartite composée de représentants des organisations syndicales représentatives des salariés (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT FO), du ministère de l'éducation nationale et de la CGPME, le Groupe Technique National de la Formation Professionnelle. Celui-ci est décliné régionalement et, dans ce cas, associe, à ses travaux un représentant du Conseil régional.

AGEFA PME travaille autour de quatre grands domaines d'action :

- La collecte et la répartition de la taxe d'apprentissage et de la contribution au développement de l'apprentissage
- L'information sur l'enseignement professionnel et l'apprentissage,
- Les actions pédagogiques
- La promotion de l'apprentissage par son outil : le Centre de Formation d'Apprentis PME Apprentissage.
- 

**Le CFA, PME Apprentissage**, a été créé en 1995. Celui-ci est un département de l'association destiné à participer au développement de l'enseignement professionnel par la voie de l'apprentissage dans la région Ile de France. Il met en œuvre à titre expérimental les actions conduites dans le cadre de la promotion et du développement de l'enseignement professionnel et de l'apprentissage.

PME Apprentissage se caractérise par :

- sa vocation à développer des formations qui débouchent sur des diplômes et des métiers « transversaux », touchant ainsi des secteurs d'activité très variés,
- son souci de développer la dimension internationale de ses formations en accentuant le développement des langues et la connaissance de la culture internationale,

PME Apprentissage est un CFA dont les formations sont dispensées dans des établissements d'accueil qui mettent à disposition des équipes pédagogiques et des locaux pour assurer le bon déroulement des formations.

AGEFA PME souhaite compléter l'équipement informatique de certaines sections de PME Apprentissage.

## **SECTION 1 – IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHE**

Association soumise à l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005

## **SECTION 2 – NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ACHETEUR PUBLIC**

AGEFA PME  
18, Terrasse Bellini  
92806 PUTEAUX

Tél : 01.55.23.23.80  
Fax : 01 47.73.80.87

Mail : [hcenat@agefa.org](mailto:hcenat@agefa.org)  
Adresse Internet (U.R.L.) : [www.agefa.org](http://www.agefa.org)

Représentant du Pouvoir Adjudicateur : Jacques CHESNAUD, vice-président délégué d'AGEFA PME

### **2.1 ADRESSE AUPRES DE LAQUELLE LE DOSSIER DE CONSULTATION PEUT ETRE OBTENU**

Par téléchargement du dossier dématérialisé à l'adresse : [www.agefa.org](http://www.agefa.org)

### **2.2 ADRESSE AUPRES DE LAQUELLE LES RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE PEUVENT ETRE OBTENUS**

Sur demande écrite par mail à [hcenat@agefa.org](mailto:hcenat@agefa.org) au moins 3 jours avant la date de remise des offres.

### **2.3 ADRESSE AUPRES DE LAQUELLE LES OFFRES DOIVENT ETRE ENVOYEEES**

Les offres doivent être envoyées en format PDF à l'adresse suivante : [hcenat@agefa.org](mailto:hcenat@agefa.org)

## **SECTION 3 – TYPE DE PROCEDURE**

Le présent marché est passé selon une procédure adaptée en application du décret 2005-1742 du 30 décembre 2005.

## **SECTION 4 – OBJET DU MARCHE**

### **4.1 OBJET DU MARCHE**

Equipement interactif de quelques classes du CFA PME Apprentissage

### **4.2 TYPE DE MARCHE**

Marché de fournitures

Le marché est conclu sous la forme d'un marché à prix global et forfaitaire.

## **SECTION 5 – DIVISION EN LOTS**

Le marché est divisé en 2 lots. Une entreprise peut répondre à un seul lot, à plusieurs lots ou à l'ensemble des lots.

## **SECTION 6 – LIEUX DE LIVRAISON**

Voir cahier des clauses techniques.

## **SECTION 7 – DUREE DU MARCHE ET DELAI D'EXECUTION**

Le marché est conclu pour une durée de 1 an.

Le délai de livraison des matériels est de 8 jours.

## **SECTION 8 – MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT**

### **Financement**

Financement sur le budget propre d'AGEFA PME

### **Prix et règlement des prestations**

Le présent marché est traité pour partie à prix globaux et forfaitaires et pour partie à prix unitaires globaux.

Les prix sont fermes non révisables pendant la durée du marché.

Le règlement du marché sera effectué par chèque ou par virement au compte du titulaire sur production de factures établies en fonction des prestations réellement exécutées.

Le délai global de paiement est de 30 jours maximum.

### **Nantissement**

Le titulaire pourra céder ou nantir, en partie ou en totalité, les créances résultant du marché

## **SECTION 9 - CONTENU DU DOSSIER DE LA CONSULTATION**

Le dossier de consultation transmis aux candidats comporte les documents suivants :

- I- AVIS DE MARCHÉ
- II- CAHIER DES CHARGES
  - A. Cahier des clauses techniques
  - B. Cahier des clauses administratives
- III- ACTE D'ENGAGEMENT
- IV- ANNEXE A L'ACTE D'ENGAGEMENT

## **SECTION 10 – PRESENTATION DES OFFRES ET CRITERES D'ATTRIBUTION**

### **CONTENU DES OFFRES**

Le dossier devra contenir les documents suivants :

**1 Acte d'Engagement** dûment complété, paraphé à chaque page, daté et signé par la personne habilitée à engager la société avec l'apposition du cachet de l'entreprise.

L'Acte d'Engagement porte acceptation du cahier des clauses administratives et du cahier des clauses techniques.

**2 La décomposition du prix global et forfaitaire (D.P.G.F.). (à compléter avec cachet et signature à la dernière page).**

**3 Le cahier des clauses Administratives** à signer à la dernière page,

**4 Le cahier des clauses techniques** à signer à la dernière page,

**5 Une documentation sur les caractéristiques techniques des matériels proposés**

A l'issue de l'ouverture et de l'examen des offres, seront éliminées les offres irrégulières inacceptables ou inappropriées à l'objet du marché.

N'est pas conforme, notamment une offre qui :

- n'est pas complète : toutes les pièces exigées dans le présent règlement de la consultation doivent être fournies et l'offre doit être chiffrée dans tous ses éléments,
- méconnaît une disposition des documents du dossier de consultation ;
- s'écarte des exigences fixées dans les documents contractuels.

**6 Une note de présentation de l'entreprise.**

Cette liste n'est pas exclusive des autres cas de non-conformité visés par les textes en vigueur.

## CRITERES D'ATTRIBUTION

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

Critères		Pondération
1	Valeur technique de l'offre	60
2	Valeur économique de l'offre L'examen du critère se fera au vu du niveau économique des prix forfaitaires.	40

Sous Critères de la valeur technique de l'offre		Pondération
1	Niveau des performances techniques	40
2	Délais de livraison	10
3	Autres critères (1)	10

(1) Sont pris en compte dans la rubrique « autres critères » des critères spécifiques à certains matériels : autonomie des batteries pour les ordinateurs portables, nombre de pages par cartouche pour les imprimantes, etc.

## MISE AU POINT DU MARCHÉ

AGEFA PME peut, en accord avec le candidat retenu, procéder à une mise au point des composantes du marché sans que les modifications puissent remettre en cause les caractéristiques substantielles, notamment financières, du marché.

## CHOIX DE L'OFFRE

Le pouvoir adjudicateur après avis de la commission d'Appel d'Offres, choisira l'offre économiquement la plus avantageuse.

Les offres seront classées par ordre décroissant.

Le candidat retenu pour chaque lot devra produire dans un délai maximum de 3 jours :

- les certificats fiscaux et sociaux délivrés en 2009 et justifiant qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales lui incombant au 31 décembre 2008 (sauf si ces certificats ont été produits dans le dossier de candidature).
- Les pièces demandées à l'article D 8222-51-7 et D 8222-51-8 du Code du Travail.

Si le candidat retenu provisoirement ne peut produire ces documents dans un délai qui lui a été imparti, son offre sera rejetée. La même demande sera présentée au candidat suivant dans le classement des offres et sera reproduite tant qu'il subsiste des offres qui n'ont pas été écartées au motif qu'elles sont inappropriées, irrégulières ou inacceptables.

Le choix sera définitif lorsque le candidat aura fourni ces documents.

## **SECTION 11 – AUTRES RENSEIGNEMENTS**

### **DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

Le délai de validité des offres est de 120 (cent vingt) jours à compter de la date limite de réception des offres.

### **RECOURS A LA PROCEDURE NEGOCIEE PAR LA REALISATION DE PRESTATIONS SIMILAIRES**

La réalisation de prestations similaires à celle de la présente consultation pourra être exécutée par le même titulaire dans le cadre d'un ou de plusieurs marchés négociés.

### **RECOURS**

#### **INSTANCE CHARGEE DES PROCEDURES DE RECOURS**

L'instance chargée des procédures de recours est :

Tribunal Administratif de Nanterre – 179, avenue F et I Joliot Curie  
Courrier électronique : [greffe.ta-nanterre@juradmin.fr](mailto:greffe.ta-nanterre@juradmin.fr)  
Tél : 33 1 44 59 44 00  
Fax : 33 1 44 59 46 46

#### **INTRODUCTION DES RECOURS**

Cette consultation peut faire l'objet d'un référé précontractuel, dans les conditions définies à l'article L551-1 du Code de Justice Administrative (CJA).

Un recours pour excès de pouvoir peut être formé à l'encontre des décisions faisant griefs, dans les deux mois de leur publication ou de leur notification.

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

- 1 – référé précontractuel (article L551-1 du CJA) la requête en référé doit être introduite avant la conclusion du contrat,
- 2 – recours pour excès de pouvoir (article R421-1 et suivants du CJA) dans un délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification de la décision attaquée et avant la conclusion du contrat pour les candidats évincés. Une requête en référé-suspension peut être introduite simultanément,
- 3 – recours de pleine juridiction (article L521-1 du CJA) par tout candidat évincé contestant la légalité de tout ou partie du contrat conclu et, le cas échéant, pour obtenir le versement de dommages et intérêts, dans un délai de deux mois à compter de la publicité de la conclusion du marché. Une requête en référé-suspension peut être introduite simultanément,
- 4 – recours indemnitaire (article R421-1 et suivants du CJA) dans les deux mois à compter d'une décision expresse, ou sans délai pour une décision implicite de rejet, d'une amende préalable et, sous réserve des dispositions relatives à la prescription quadriennale.



## Annexe au cahier des clauses administratives

MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR
-------------------------------------

Je soussigné(e), madame, monsieur \_\_\_\_\_ agissant en qualité de \_\_\_\_\_ pour le compte de la société \_\_\_\_\_

Déclare sur l'honneur :

- a) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du Code Pénal : les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, le deuxième alinéa de l'article 421-5, l'article 433-1, le deuxième alinéa de l'article 434-9, les articles 435-2, 441-1 à 441-7, les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, l'article 441-9 et l'article 450-1,
- b) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du Code Général des Impôts,
- c) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L8221-1 à L8221-2, L8221-3, L8251-1, L8231-1 et L8241-1 à L8241-2 du Code du Travail,
- d) ne pas être en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L620-1 du Code du Commerce
- e) ne pas être déclaré en état de faillite personnelle, au sens de l'article l625-2 du Code du Commerce ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger,
- f) ne pas être admis au redressement judiciaire, au sens de l'article L620-1 du Code du Commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché,
- g) avoir au 31 décembre 2008 souscrit les déclarations incombant en matière fiscale et sociale ou acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, au sens de l'article 43 du Code des Marchés Publics ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou d'avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisante par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement,
- h) être en règle, au cours de l'année précédent celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L5212-1 à 5212-4, L5214-1 et L5212-9 à L5212-11, R5213-39 ou L5214-5, du Code du Travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

Cachet et signature du candidat

**3<sup>ème</sup> partie : ACTE D'ENGAGEMENT**

**POUVOIR ADJUDICATEUR  
AGEFA PME  
18, Terrasse Bellini  
92806 PUTEAUX**

**OBJET DU MARCHÉ  
Équipement interactif de quelques classes du CFA PME Apprentissage**

**MARCHÉ DE FOURNITURES**

**ACTE D'ENGAGEMENT  
(A.E.)**

<b><u>Numéro du marché :</u></b>	Cadre réservé à la mention
<b><u>Date de notification :</u></b>	NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCE

Procédure adaptée en application de l'article 10 du décret 2005-1742 du 30 décembre 2005

**Identification de l'acheteur :**

AGEFA PME – 18 Terrasse Bellini, 92806 PUTEAUX  
Contact : madame Hélène CENAT  
Tél : 01.55.23.23.80  
Fax : 01.47.73.80.87  
E-mail : [hcenat@agefa.org](mailto:hcenat@agefa.org)

**Nom, prénom et qualité du signataire du marché :**

Monsieur Jacques CHESNAUD, vice-président délégué d'AGEFA PME

**Personne habilitée à donner les renseignements prévus**

Madame Hélène CENAT

## ARTICLE 1 CONTRACTANT

### 1.1 Cadre à remplir par les candidats qui répondent en entreprise individuelle :

Je soussigné,

Agissant en qualité de

Au nom et pour compte de

Ayant son siège social à

Numéro SIRET

Code NAF (anciennement code APE)

Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés  
Désigné dans le marché sous le nom "le prestataire"

#### DECLARE

Sur l'honneur ne pas faire l'objet d'une interdiction de concourir (Article 8 de l'ordonnance 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics.)

#### DECLARE

Que la société que je représente a souscrit les déclarations lui incombant en matière d'assiette des impôts, des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales, ainsi que des cotisations aux caisses de congés payés et d'assurances chômage, dans les délais légaux et effectué dans les délais les paiements y afférent.

#### M'ENGAGE

Sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies et qui constituent l'offre.

#### ATTESTE

Sur l'honneur que la société que je représente ne réalisera les prestations qu'avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L1221-10, 13 et 15, L3243-1, 2 et 4 du Code du Travail.

#### ATTESTE

Sur l'honneur que la société pour laquelle j'interviens n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L8221-1, 2, 3 et 5, L8251-1, L5221-8 et 11, L8231-1 et L8241-1 et 2 du Code du Travail.

## DECLARE

Etre titulaire d'une assurance me couvrant pour les responsabilités que je pourrai encourir sur le fondement des articles 1792 et suivants du Code Civil (loi n°78.12 du 4 janvier 1978) dans l'accomplissement des tâches qui m'incombent au titre du présent marché et que cette assurance est notamment conforme aux stipulations des articles L241 et L243-8 du Code des Assurances

## M'ENGAGE

A fournir dans un délai de six (6) jours maximums à compter de la date de la demande de la personne responsable du marché, la copie certifiée conforme à l'original des certificats fiscaux et sociaux et les pièces prévues aux articles D8222-5, 7 et 8 du Code du Travail ou une déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de cent vingt jours (120) à compter de la date limite de remise des offres fixée dans le Règlement de la Consultation.

## ARTICLE 2 OBJET DU MARCHE

Le marché qui est conclu avec le "contractant" désigné à l'article 1 ci-avant dont l'offre a été retenue par le « pouvoir adjudicateur » ci-après :

**AGEFA PME**  
**18, Terrasse Bellini**  
**92806 PUTEAUX**

**Désigné dans la suite par le terme "le maître d'ouvrage" est un marché de fournitures avec obligation de résultat, ayant pour objet : l'équipement interactif de quelques classes du CFA PME Apprentissage.**

**Le marché comporte 2 lots :**

**Lot 1 : tableaux interactifs**  
**Lot 2 : classe mobile**

Le marché est conclu sous la forme d'un marché à prix global et forfaitaire.

## ARTICLE 3 PRIX

### 3.1 Conditions générales de l'offre de prix

Les prix du marché sont exprimés en euros et sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de remise des offres et fermes.

### 3.2 Montant du marché

Le montant total des équipements proposés s'élèvent à un prix global et forfaitaire :

Montant hors TVA :  
TVA 19,60 % :  
Montant T.T.C. :

La décomposition du prix global et forfaitaire (D.P.G.F.) par lot figure en annexe au présent acte d'engagement.

#### ARTICLE 4 – DUREE DU MARCHE

- la durée du marché est de **12 mois à compter de sa date de notification** et le marché n'est pas reconductible.

#### ARTICLE 5 - PAIEMENTS

AGEFA PME se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant correspondant au compte ci-après :

Compte ouvert au nom de

Banque

Agence

Code banque

Code guichet

N° du compte

Clé RIB

#### ARTICLE 6 AVANCE

Il n'est pas prévu d'avance.

Etabli en un seul original

A \_\_\_\_\_, le

Cachet et signature du contractant précédée de la mention "lu et approuvé"

Titulaire ou mandataire

(1) rayer la mention inutile

#### ARTICLE 7 - ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Monsieur le Vice Président délégué d'AGEFA PME

La présente offre est acceptée pour valoir acte d'engagement

Fait à Puteaux, le

Cachet et signature du représentant du Pouvoir Adjudicateur.

Le présent marché se trouve ainsi conclu à la date figurant ci-dessus.

#### ARTICLE 8 - NOTIFICATION DU MARCHE AU CONTRACTANT

L'acceptation de l'offre par le maître d'ouvrage a été notifiée au contractant

Reçu notification le,

Cachet et signature du titulaire.

**4<sup>ème</sup> Partie : ANNEXE A L'ACTE D'ENGAGEMENT**

**DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE  
(D.P.G.F.)**

<b>Types d'équipement</b>	<b>Coût HT</b>	<b>Coût TTC</b>
Lot 1 : Tableaux interactifs		
Lot 2 : Classe mobile		